



## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2012-2013

---

CC,CG/pk

### Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

#### Procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2012

##### ORDRE DU JOUR :

1. Evolution de la situation budgétaire
2. pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:

- à partir de 15h15:

6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013

Rapporteur: Monsieur Lucien Lux

- Echange de vues avec Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration

\*

Présents : M. Félix Braz en remplacement de M. François Bausch, M. Fernand Boden, M. Alex Bodry, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Eugène Berger en remplacement de M. Claude Meisch, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Diane Adehm, Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Ali Kaes en remplacement de M. Lucien Clement, M. Fernand Diederich, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances

Mme Pascale Toussing, de l'Administration des Contributions directes

Mme Sarah Khabirpour, du Ministère des Finances

M. Serge Eberhard, M. Jos Graas, M. Pierre Jaeger, M. Nico Meisch, du Ministère de la Famille et de l'Intégration

Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. François Bausch, M. Claude Meisch, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Lucien Clement, membre de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget  
Mme Anne Brasseur, Président de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

Avant que le point 1 de l'ordre du jour ne soit abordé, M. Fernand Etgen demande à connaître la position de Monsieur le Ministre des Finances quant au contenu d'un article paru dans le journal « d'Lëtzebuurger Land » le matin-même. Cet article révèle apparemment les « dessous » de la prise de participation de Qatar Airways dans Cargolux.

Monsieur le Ministre déclare ne pas encore avoir pris connaissance du contenu de cet article en raison de son agenda chargé de la matinée (Conseil de gouvernement). Il ne souhaite pas s'exprimer sur le sujet sans avoir lu l'article en question, avoir consulté ses dossiers et s'être préparé à un échange de vues. Il ajoute que d'autres ministres sont également concernés par le sujet.

Le Président de la Commission du Développement durable signale qu'il est envisagé d'aborder la cession des parts de Cargolux à Qatar Airways au cours de la réunion jointe (Commission du Développement durable et Commission de l'Economie, du Commerce extérieur et de l'Economie solidaire) du 8 novembre 2012 (date à confirmer) pour donner suite à la demande du groupe parlementaire du DP (courrier du 22 octobre 2012).

Les membres des partis d'opposition souhaitent que le Ministre des Finances réserve au Parlement la primauté de sa réaction au contenu de l'article du « Land ».

Le Ministre des Finances acquiesce à cette demande et se déclare prêt à répondre aux questions des députés au cours d'une réunion d'une ou de plusieurs commissions parlementaires, éventuellement en compagnie des autres ministres concernés.

## **1. Evolution de la situation budgétaire**

Monsieur le Ministre présente l'évolution des recettes et dépenses de l'administration centrale à l'aide de trois tableaux repris en annexe (annexes 1 à 3).

Il fournit les précisions suivantes :

- Les recettes provenant de l'impôt sur les collectivités ont baissé de 8% par rapport à celles encaissées au cours de la même période en 2011. Il est rappelé qu'une diminution de ces recettes (-6%) avait déjà été anticipée lors de l'établissement du budget 2012.
- L'impôt sur les salaires et traitements connaît une progression plus rapide que prévue, mais il est très probable que le niveau escompté initialement ne soit pas atteint en fin d'année (- 200 à 250 millions d'euros) en raison d'une croissance plus lente de l'emploi et de la baisse des rémunérations variables du secteur financier.
- La baisse des recettes provenant de la taxe d'abonnement (-5,9%) est en relation directe avec les difficultés auxquelles sont confrontés les marchés boursiers.
- Les recettes liées à la TVA progressent continuellement (+7,7% par rapport à la même période en 2011). Il est important de noter que 50% de la croissance de ces recettes sont liés au commerce électronique.
- Quant à la croissance des dépenses de la consommation intermédiaire (+7,7%), elle est liée, entre autres, aux dépenses supplémentaires des postes suivants : loyers d'immeubles (+20 millions d'euros – surtout : campus scolaire Mersch (PPP)), Fonds d'entretien et de rénovation (+6 millions d'euros), recherche (contrats avec les CRP) et Université.
- Les dépenses en relation avec les prestations sociales autres qu'en nature (Fonds pour l'Emploi) ont augmenté de 30 millions d'euros pour les indemnités de chômage complet et de 14 millions d'euros pour celles du chômage partiel.
- Parmi les « autres transferts courants », les dépenses relatives à l'assurance-dépendance et à la garde d'enfants croissent plus vite que prévu (+35, respectivement +30 millions d'euros).

Monsieur le Ministre conclut que l'exécution actuelle des dépenses du budget correspond aux prévisions, mais que les recettes sont en deçà des estimations en raison de la détérioration de l'économie mondiale. Le défi des années à venir consiste à réduire l'écart entre la croissance, trop rapide, des dépenses et celle des recettes.

Le Ministre précise encore qu'il considère que les estimations de l'exécution du budget 2012, présentées lors du dépôt du projet de budget pour l'exercice 2013, resteront inchangées.

\*

Les membres de la Commission des Finances et du Budget décident de demander à la Cour des comptes d'émettre un avis sur les dispositions de la loi budgétaire pour l'exercice 2013 (doc. parl. n°6500).

\*

Les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire décident d'adopter le rapport sur le compte général 2011 (doc. parl. n°6440) au cours de la réunion du 20 novembre 2012 (9:00 heures).

## **2. pour les membres de la Commission des Finances et du Budget:**

**- à partir de 15h15:**

**6500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2013**  
**Rapporteur: Monsieur Lucien Lux**

**- Echange de vues avec Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration**

En guise d'introduction, Mme la Ministre signale que les dépenses de son ministère progresseront de 4,85% en 2013 par rapport à l'exercice 2012. Le ministère a compensé l'augmentation de certaines dépenses (p. ex. loyers, énergie, etc.) par une baisse d'autres frais (p.ex. frais de route et de séjour).

Les crédits destinés au financement de la politique envers les personnes handicapées, les personnes âgées, la solidarité et la politique d'accueil et d'intégration sont restés inchangés.

Madame la Ministre fournit ensuite les précisions suivantes :

- Les crédits du Fonds de solidarité et de la Caisse nationale des prestations familiales sont restés stables. L'Etat paie des allocations familiales pour environ 114.000 enfants résidant au Luxembourg et 117.000 à l'étranger.
- Les demandes d'obtention d'un revenu minimum garanti (RMG) sont en légère baisse en 2012, alors que les montants de l'allocation sont en hausse.
- Les demandes d'allocation de vie chère (AVC) ont progressé de la façon suivante au cours des dernières années (voir tableau en annexe 4):

2008 : 16.400 demandes  
2009 : 20.100 demandes  
2010 : 22.500 demandes  
2011 : 25.500 demandes  
2012 : 27.000 demandes (estimation)

- En ce qui concerne les frais de fonctionnement des services conventionnés par le Ministère de la Famille, le nombre de nouveaux postes a été restreint : alors que ces services affichaient des besoins de 51,29 nouveaux postes, seuls 15,63 de ces demandes ont été retenues (surtout au niveau de l'Office national de l'enfance) (voir tableau en annexe 5).

Les budgets alloués aux services suivants ont été revus à la hausse par rapport à l'exercice précédent :

- Les dépenses en relation avec le chèque-service accueil s'élèveront à environ 78 millions d'euros pour 2012 (estimation). Elles sont estimées à 84 millions d'euros pour 2013 (augmentation de 7,69%).
- La participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services offrant un accompagnement aux structures en place dans le secteur de l'éducation non-formelle (Croix-Rouge, Caritas, etc.) passera de 45,1 millions d'euros en 2012 à 107,4 millions d'euros en 2013. En contrepartie, la participation de l'Etat aux frais des communes concernant le fonctionnement de services d'éducation et d'accueil pour enfants passera de 99,4 millions d'euros en 2012 à 67,1 millions d'euros en 2013 (baisse de 32%).

Ainsi, les dépenses de l'Etat en relation avec le financement des maisons-relais et crèches devraient atteindre 144,4 millions d'euros en 2012 et sont estimées à 174,5 millions d'euros pour 2013 (augmentation de 20,8%).

Le nombre de crèches privées ayant explosé ces dernières années, le ministère prévoit de consacrer davantage de moyens au contrôle de la qualité des services qu'elles offrent.

- Les dépenses ayant trait à l'Office national de l'enfance (ONE) passent de 64,3 millions d'euros en 2012 à 74,2 millions d'euros en 2013. Cette augmentation est en relation avec le nombre croissant d'enfants, ainsi qu'avec les besoins multiples auxquels est confronté l'ONE.
- Le Service volontaire d'orientation montrant des résultats très convaincants (taux de réussite d'environ 70%), les dépenses y relatives sont également augmentées de 2 millions d'euros en 2012 à 3 millions d'euros en 2013. Le nombre de jeunes en rupture scolaire pris en charge par le service est passé de 341 en 2010 à 655 en 2012 (voir annexe 6).

D'autre part :

- La désindexation des allocations familiales a permis à l'Etat de réaliser une économie de 488 millions d'euros sur la période 2006-2012 (estimation pour 2012).

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les éléments suivants :

- La Ministre s'engage à fournir, d'une part, les chiffres relatifs à l'économie réalisée par année depuis la désindexation des allocations familiales et, d'autre part, ceux concernant l'investissement annuel de l'Etat dans les chèques-services (maison-relais, crèches) depuis leur introduction (déjà fournis - voir annexe 7). Elle attire l'attention sur le fait qu'il y a lieu de tenir compte également de l'investissement dans les immeubles abritant ces services.

- Parmi les bénéficiaires des chèques-services accueil en juillet 2012 :

1.700 perçoivent un RMG et ont été identifiés comme étant exposés au risque de pauvreté,  
14.874 perçoivent des revenus en-dessous de 1,5 fois le salaire social minimum,  
6.722 perçoivent des revenus en-dessous de 2 fois le salaire social minimum,  
4.290 perçoivent des revenus en-dessous de 2,5 fois le salaire social minimum,  
3.369 perçoivent des revenus en-dessous de 3 fois le salaire social minimum,  
2.572 perçoivent des revenus en-dessous de 3,5 fois le salaire social minimum.

L'augmentation de la participation des parents au niveau du prix horaire de l'encadrement et du prix du repas principal au nom de la sélectivité sociale, en vigueur depuis le 3 septembre 2012, s'applique à 14.762 (soit 30,57%) bénéficiaires des chèques-services.

La baisse de la participation financière maximale de l'Etat à 6 euros par heure facturée au niveau des services à caractère commercial vise tous les bénéficiaires.

Les chèques-services accueil utilisés pour le financement de l'inscription d'un enfant dans une école de musique ou un organisme sportif, ne sont soumis à aucun critère de revenu. Ils représentent un montant d'environ 1,3 millions d'euros par an (816.837 euros pour le sport et 491.500 euros pour la musique) (chiffres de l'année scolaire 2011/2012).

- L'augmentation de la participation des parents au chèque-service accueil en fonction de leur revenu est le seul modèle qui a été envisagé (et testé) par le Ministère de la Famille qui a considéré qu'il était le plus simple et le plus juste. Cette mesure devrait permettre de réaliser une économie de 3 millions d'euros liée à la hausse du tarif facturé pour une heure d'encadrement et de la participation au prix du repas principal, ainsi qu'une économie de 5 millions d'euros liée à la baisse de la participation financière maximale de l'Etat à 6 euros par heure facturée (services à caractère commercial).
- La suppression des allocations familiales pour les enfants à partir de 18 ans a permis à l'Etat de réaliser une économie de 54,2 millions d'euros (ce chiffre ne tient pas compte des allocations différentielles et du montant d'aides financières accordées pour les enfants poursuivant des études supérieures).
- Parmi les aides accordées par le Ministère de la Famille, le paiement du complément « accueil gérontologique » est lié à des critères de revenus (environ 700 personnes perçoivent cette aide à l'heure actuelle). Il est rappelé qu'une restitution du complément est effectuée contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune, contre le donataire, le légataire et la succession du bénéficiaire. Les montants restitués s'élèvent pour l'année 2011 à 930.000 euros.

Avec le dispositif des chèques-services accueil et le cas particulier des handicapés touchant un complément, ces trois aides sont les seules dont le montant est proportionnel aux revenus des bénéficiaires.

- Dans le cadre du versement du RMG, les contrôles de l'Etat ont permis le recouvrement d'un montant de 10-12 millions d'euros en moyenne sur les trois dernières années.
- En ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées au Luxembourg il apparaît, d'une part, que le Luxembourg dispose d'un nombre de lits élevé dans les centres intégrés pour personnes âgées (CIPA) par rapport à l'étranger. Il n'est donc pas prévu pour l'instant d'en augmenter le nombre. Au jour d'aujourd'hui, le délai d'attente pour une place s'élève à environ 1 mois. D'autre part, les services de maintien des personnes âgées à domicile sont très sollicités. L'assurance-dépendance et le complément « accueil gérontologique » permettent de ne pas grever les générations futures.

Il est toutefois souligné que le problème du manque de personnel qualifié va s'accroissant au fil des années et doit être pris très au sérieux.

- Les services d'aide et de soins à domicile font partie des plus grands employeurs du pays. Ces services sont très coûteux, mais ne requièrent pas d'investissements en infrastructures.
- Le « logement encadré » pour personnes âgées est un service proposé par des institutions privées au Luxembourg. Il s'y développe difficilement pour l'instant.
- Le ministère s'engage à calculer le coût moyen d'une place en crèche communale en fonction des aides versées et du nombre de places existantes.

Une estimation sur base du décompte 2011 des Services d'éducation et d'accueil fait état d'un coût moyen (recettes déduites, commune et Etat) approximatif de 3.500 euros par place pour les enfants scolarisés et de 8.600 euros par place pour les enfants non-scolarisés. A noter qu'une place peut-être occupée alternativement par plusieurs enfants pour des durées variables.

- Il est rappelé que les cotisations aux allocations familiales (1,7%) à charge des employeurs du secteur privé ont été abolies en 1994, ainsi que celles à charge des professions des non-salariés en 1999. A l'époque, 50% des coûts relatifs aux allocations familiales étaient financés à partir des cotisations, 50% à partir du budget de l'Etat. Il est demandé au ministère de calculer quel serait ce rapport à l'heure actuelle en l'absence de cette abolition.
- Un membre de la commission constate un manque de communication de la part des acteurs jouant un rôle de conseil aux personnes suivant une formation d'«auxiliaire de vie» entre eux et à l'égard des communes. Ces acteurs conseillent en effet aux étudiants de faire leur apprentissage dans les maisons-relais, alors que ces dernières sont réticentes à accueillir ces personnes sachant qu'elles ne pourront les recruter à l'issue de leur formation.
- L'assemblée s'accorde pour souligner que les communes ont réalisé des efforts considérables au cours des dernières années en matière d'investissements dans les maisons-relais.

Luxembourg, le 14 novembre 2012

La secrétaire,  
Caroline Guezennec

Le Président de la Commission des Finances  
et du Budget,  
Michel Wolter

Le Président de la Commission du Contrôle  
de l'exécution budgétaire,  
Anne Brasseur

Annexes du point 1 :

- 1 - Administration centrale 2012 – Evolution des recettes et des dépenses
- 2 - Administration centrale 2012 – Evolution des recettes et des dépenses (SEC 95)
- 3 - Situation des recettes courantes de l'Etat au 30 septembre 2012

Annexes du point 2 :

- 4 – Tableau : évolution de l'article budgétaire AVC (allocation vie chère) 2012
  - 5 – Tableau : postes conventionnés
  - 6 – Statistiques sur le Service volontaire d'orientation
  - 7 – Tableaux : participation étatique aux frais de fonctionnement maison relais pour enfants 2009-2011
- Les services d'éducation et d'accueil – quelques chiffres – aperçu général  
Les services d'éducation et d'accueil – quelques chiffres – évolution des places de 2009 à 2011

20  
12



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

1.

**Administration centrale 2012**  
**Evolution des recettes et dépenses**

	Situation fin septembre			
	2011	2012	variation	
			en millions	en %
Dépenses. ....	9 028,1	9 712,3	+ 684,2	+7,6%
Recettes. ....	8 959,4	9 173,4	+ 214,0	+2,4%
Solde. ....	-68,7	-539,0	-	-

Notes: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

# 2012



## Administration centrale

### Evolution des recettes et dépenses

(SEC 95)

	Situation fin septembre			
	2011	2012	variation	
			en millions	en %
<b>Dépenses</b>				
1. Consommation intermédiaire .....	624,6	672,7	+ 48,1	+7,7%
2. Formation de capital .....	639,3	630,8	- 8,4	-1,3%
3. Rémunération des salariés .....	1 757,5	1 867,3	+ 109,8	+6,2%
4. Subventions (Services publics d'autobus, logement...) .....	464,2	482,3	+ 18,0	+3,9%
5. Revenus de la propriété (intérêts débiteurs) .....	91,3	24,3	- 67,0	-73,4%
6. Prestations sociales autres qu'en nature (Chômage, RMG...) .....	787,1	884,9	+ 97,8	+12,4%
7. Prestations sociales en nature .....	57,7	27,5	- 30,1	-52,3%
8. Autres transferts courants (Pensions, Maladie, Famille, Communes) ..	4 295,8	4 739,3	+ 443,5	+10,3%
9. Transferts en capital .....	329,3	381,8	+ 52,5	+16,0%
10. Corrections sur actifs non financiers non produits .....	-18,6	1,5	+ 20,1	-108,1%
<b>Dépenses totales</b> .....	<b>9 028,1</b>	<b>9 712,3</b>	<b>+ 684,2</b>	<b>+7,6%</b>
<b>Recettes</b>				
11. Impôts sur la production .....	3 740,5	3 956,1	+ 215,6	+5,8%
12. Impôts courants sur le revenu .....	4 115,0	4 111,6	- 3,4	-0,1%
13. Autres recettes .....	1 103,8	1 105,6	+ 1,8	+0,2%
<b>Recettes totales</b> .....	<b>8 959,4</b>	<b>9 173,4</b>	<b>+ 214,0</b>	<b>+2,4%</b>
<b>Solde</b> .....	<b>-68,7</b>	<b>-539,0</b>	-	-

Notes: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros

**SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 30 SEPTEMBRE 2012**

(tous les montants sont exprimés en mio. EUR)	Recettes au 30.09			Budget	Compte prov.	Compte	Variation 11/12	
	2012	2011	2010	2012	2011	2010	en mio. EUR	en %
<b>I. Contributions directes</b>	<b>4 142,2</b>	<b>4 133,9</b>	<b>3 637,9</b>	<b>5 722,3</b>	<b>5 473,1</b>	<b>4 864,2</b>	<b>8,3</b>	<b>0,2</b>
1. Collectivités [1]	1 184,9	1 288,1	1 146,2	1 550,0	1 573,8	1 470,5	-103,2	-8,0
2. Assiette [1]	465,5	413,0	384,2	620,0	577,4	529,1	52,5	12,7
3. Salaires et traitements	1 823,3	1 716,4	1 573,6	2 650,0	2 314,2	2 119,6	106,9	6,2
4. Impôt de solidarité	135,4	138,0	80,2	228,5	209,6	110,0	-2,6	-1,9
5. Revenus de capitaux	182,1	217,2	204,2	280,0	303,9	287,8	-35,0	-16,1
6. Fortune [2]	204,96	196,3	134,4	230,0	256,0	208,4	8,6	4,4
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	33,6	29,3	25,0	40,0	34,5	29,0	4,3	14,8
8. Contribution de crise [3]	11,5	53,2	...	12,0	90,6	0,0	-41,7	-78,5
9. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	42,7	32,4	40,8	45,0	33,8	41,1	10,4	32,0
10. Jeux de casino (recettes brutes)	14,4	15,9	15,9	22,0	23,2	22,6	-1,5	-9,1
11. Contributions directes - autres	43,9	34,2	33,3	44,8	56,0	46,2	9,7	28,2
<i>Pour mémoire: impôt commercial communal [2]</i>	465,8	592,9	449,3	580,0	708,3	586,3	-127,2	-21,4
<b>II. Douanes &amp; accises</b>	<b>1 045,4</b>	<b>1 027,9</b>	<b>942,5</b>	<b>1 374,4</b>	<b>1 314,1</b>	<b>1 280,3</b>	<b>17,5</b>	<b>1,7</b>
12. Recettes UEBL brutes	770,3	752,8	718,2	1 009,0	1 010,8	971,5	17,6	2,3
Versements nets à la Belgique effectués	...	-22,1	...	0,0	32,9	-3,0	...	...
Versements nets à la Belgique à effectuer	...	...	...	0,0	0,0	0,0	...	...
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	770,3	774,9	718,2	1 009,0	977,9	974,5	-4,5	-0,6
13. Droits d'accises sur huiles minérales	146,9	128,3	104,5	190,0	173,6	143,9	18,6	14,5
14. Droits d'accises sur cigarettes	63,0	56,1	53,4	85,0	74,6	70,6	6,9	12,3
15. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	47,9	49,3	49,1	67,5	63,1	65,0	-1,4	-2,9
16. Douanes & accises - autres	17,3	19,4	17,4	22,9	24,8	26,3	-2,1	-10,8
<b>III. Enregistrement &amp; domaines</b>	<b>2 943,0</b>	<b>2 795,6</b>	<b>2 458,6</b>	<b>3 901,4</b>	<b>3 681,3</b>	<b>3 358,2</b>	<b>147,3</b>	<b>5,3</b>
17. Droits d'enregistrement	105,4	92,9	76,7	140,0	134,6	114,9	12,6	13,5
18. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [4]	2 277,2	2 114,6	1 847,3	2 968,0	2 763,0	2 490,8	162,6	7,7
19. Taxe d'abonnement [5]	451,9	480,3	438,6	630,0	617,9	595,2	-28,4	-5,9
20. Taxe sur les assurances	33,6	31,5	30,1	38,0	38,5	37,8	2,0	6,5
21. Enregistrement & domaines - autres	74,9	76,4	66,0	125,4	127,3	119,5	-1,5	-1,9
<i>Pour mémoire : Droits de succession [6]</i>	49,7	34,8	33,0	47,0	47,9	46,1	14,9	43,0
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III]</b>	<b>8 130,6</b>	<b>7 957,4</b>	<b>7 039,1</b>	<b>10 998,1</b>	<b>10 468,4</b>	<b>9 502,7</b>	<b>173,1</b>	<b>2,2</b>
<b>IV. Trésorerie de l'Etat</b>	<b>288,6</b>	<b>328,6</b>	<b>298,9</b>	<b>246,3</b>	<b>370,1</b>	<b>361,7</b>	<b>-40,0</b>	<b>-12,2</b>
<b>TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]</b>	<b>8 419,2</b>	<b>8 286,0</b>	<b>7 338,0</b>	<b>11 244,4</b>	<b>10 838,5</b>	<b>9 864,4</b>	<b>133,2</b>	<b>1,6</b>

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La contribution de crise, à charge des personnes physiques, est perçue sur tous les revenus professionnels, de remplacement et du patrimoine pour l'année 2011. Le taux de la contribution de crise est fixé à 0,8 %.

[4] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c) alimentation du fonds communal de dotation financière et (d) quote-part des recettes brutes à transférer au budget ordinaire des recettes.

[5] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

[6] Recette en capital.

## Article budgétaire 12.4.34.014 (AVC) 2012

**Total prestations** **34.467.873,40**

### Financement

A. Restitutions 0,00  
 B. Solde à charge du Budget de l'Etat 34.467.873,40

### Décompte

Budget voté 37.858.500,00

Mois	nombre de bénéficiaires	Variation	Montant nominal	Montant moyen (N.I. 100)	Variation
Janvier	1.679		2.832.530,28	232,91	
Février	1.086	-35,32%	1.831.775,52	232,86	-0,02%
Mars	1.919	76,70%	3.466.741,08	249,40	7,10%
Avril	1.755	-8,55%	3.157.978,08	248,42	-0,39%
Mai	1.701	-3,08%	3.093.065,16	251,04	1,05%
Juin	2.023	18,93%	3.671.559,60	250,56	-0,19%
Juillet	1.702	-15,87%	3.063.479,76	248,49	-0,83%
Août	1.519	-10,75%	2.705.336,24	245,88	-1,05%
<b>Total liquidé</b>	<b>13.384</b>	<b>Total</b>	<b>23.822.465,72</b>		
Septembre	<b>1.500</b>		<b>2.661.351,92</b>		
Octobre	<b>1.500</b>		<b>2.661.351,92</b>		
Novembre	<b>1.500</b>		<b>2.661.351,92</b>		
Décembre	<b>1.500</b>		<b>2.661.351,92</b>		
<b>Total restant à liquider</b>	<b>6.000</b>	<b>Total</b>	<b>10.645.407,68</b>		
<b>Total annuel</b>	<b>19.384</b>	<b>Total</b>	<b>34.467.873,40</b>		
<b>Moyenne</b>	<b>1.615</b>				

**Postes conventionnés**

	Secteur conventionné	Postes conventionnés 2012	Nouveaux postes demandés pour 2013	Postes prioritaires
12.0.33.001	Agence du bénévolat	1,50		
12.1.33.000	Services de consultations familiales	91,71	13,80	1,50
12.1.33.001	Services aide et assistance / adoptions	6,50		
12.1.33.003	Internats socio-familiaux	118,25	6,25	0,75
12.1.33.006	Centres d'accueil et services adultes	110,70	3,25	1,50
12.1.33.011	Centres médico-sociaux	22,00		
12.1.33.017	Travail social communautaire	3,00		
12.1.33.021	Services pour jeunes	89,39	9,06	4,25
12.1.33.031	Centres d'accueil et services pour handicapés	186,95	6,13	1,63
12.1.33.037	Structures d'accompagnement services enfants	26,08		
12.1.33.041	Aide à l'enfance (conventions)	82,02	7,30	5,00
12.1.43.002	Centres communaux de rencontre pour jeunes	1,00		
12.1.43.003	Crèches communales			
12.1.43.004	Service communaux pour adulte	6,50	1,00	
12.1.33.038	Services d'accueil d'enfants			
12.1.33.013	Services pour étrangers	12,38	4,50	1,00
12.3.33.014	Asti			
12.3.33.015	Céfis			
12.7.33.010	Services pour personnes âgées (asbl)	85,07		
12.7.43.040	Services pour personnes âgées (communes)	6,43		
12.9.33.000	Services d'action sociale	25,25		
	Total	874,73	51,29	15,63



## « Service volontaire d'orientation »

Voici les statistiques sur le Service volontaire d'orientation :

### Nombre de candidats

Année scolaire 2009/2010 : **341**

Année scolaire 2010/2011 : **476**

Année scolaire 2011/2012 : **655**

### Nombre de jeunes actifs dans le programme « Service volontaire d'orientation »

Année scolaire 2009/2010 : **79**

Année scolaire 2010/2011 : **204**

(dont 162 qui ont commencé leur SVO au cours de 2010/2011)

Année scolaire 2011/2012 : **364**

(dont 205 qui ont commencé leur SVO au cours de 2011/2012)

### Impact budgétaire

2009 : **550.399** .- (cotisations sociales, frais de subsistance, argent de poche)

+ **50.000** .- (aides aux organisations d'accueil)

2010 : **590.275** .- (cot.soc., frais de subsistance, argent de poche, aides aux volontaires)

+ **50.000** .- (aides aux organisations d'accueil)

2011 \* : **986.453** .- (cot.soc., frais de subsistance, argent de poche, aides aux volontaires)

+ **60.000** .- (aides aux organisations d'accueil)

2012 : **2.500.000** .- (cot.soc., frais de subsistance, argent de poche, aides aux volontaires)

+ **75.000** .- (aides aux organisations d'accueil)

(prévisions)

**PARTICIPATION ETATIQUE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
RELAI POUR ENFANTS 2009 - 2011**
**MAISON**

Années	2009*		2010		2011	
	75%	100%	75%	100%	75%	100%
Conventions						
Etat	33 176 739	6 824 350	46 613 463	10 281 576	59 803 844	12 667 726
Commune**	13 541 677	0	15 537 821	0	19 934 614	0
<b>TOTAL</b>	<b>46 718 416</b>	<b>6 824 350</b>	<b>62 151 284</b>	<b>10 281 576</b>	<b>79 738 458</b>	<b>12 667 726</b>

\* janvier - février =&gt; 50% / mars - décembre =&gt; 75%

\*\* convention type 2 signataires

**RECETTES**
**RELAI POUR ENFANTS 2009 - 2011**
**MAISON**

Années	2009*		2010		2011	
	75%	100%	75%	100%	75%	100%
Conventions						
Commune**	7 023 162	974 177	8 788 577	1 221 543	10 814 856	1 435 242
<b>TOTAL</b>	<b>7 023 162</b>	<b>974 177</b>	<b>8 788 577</b>	<b>1 221 543</b>	<b>10 814 856</b>	<b>1 435 242</b>

\*CSA à partir du 1er mars 2009

\*\* convention type 2 signataires

**PARTICIPATION ETATIQUE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT  
RELAI POUR ENFANTS 2009 - 2011**
**MAISON**

Années	2009*		2010		2011	
	75%	100%	75%	100%	75%	100%
Conventions						
Etat	5 258 924		5 386 440		5 857 924	
Commune / ASBL**	2 141 686		1 795 480		1 952 641	
<b>TOTAL</b>	<b>7 400 610</b>	<b>0</b>	<b>7 181 920</b>	<b>0</b>	<b>7 810 565</b>	<b>0</b>

\* janvier - février =&gt; 50% / mars - décembre =&gt; 75%

\*\* convention type 3 signataires

**RECETTES**
**RELAI POUR ENFANTS 2009 - 2011**
**MAISON**

Années	2009*		2010		2011	
	75%	100%	75%	100%	75%	100%
Conventions						
Commune / ASBL**	1 425 289		1 049 979		1 143 394	
<b>TOTAL</b>	<b>1 425 289</b>	<b>0</b>	<b>1 049 979</b>	<b>0</b>	<b>1 143 394</b>	<b>0</b>

\*CSA à partir du 1er mars 2009

\*\* convention type 3 signataires



## Les services d'éducation et d'accueil - Quelques chiffres - Evolution des places de 2009 à 2011

	Places en 2009	Places en 2010	Places en 2011	Différence 2010 à 2009	Progression 2009 à 2010	Progression 2010 à 2011
<b>Maisons Relais pour enfants</b>	18.204	23.718	<b>27.401</b>	5.518	30%	15,53 %
<b>Foyers de jour, crèches, garderies conventionnés</b>	2.042	2.059	<b>2.069</b>	17	0.8%	0.5%
<b>Foyers de jour, crèches, garderies commerciaux</b>	2.369	4.425	<b>5.793</b>	2.056	87%	31%
<b>Assistance parentale</b>	1.606	2.140	<b>2.570</b>	534	33%	20%



## Les services d'éducation et d'accueil - Quelques chiffres – Aperçu général

---

- **Nombre d'enfants de 0 – 12 :** **77.700** (2012)
  - progression par année (2005): 1,1%
  
- **Nombre de places en SEA + AP (2011):** 37.833
  - (2012 estimé): (~ 42.500)
  
- **Rapport Places/enfants:** ~ 50 %
  
- **CSA: 44.644 (49.664 détenteurs):** 57,5 %